



Problème de déontologie

Par **mmpp2020**, le **23/09/2020** à **12:42**

Pénalisé par des erreurs de gestion indéniables, et de nombreux manquements juridiques, je fais un procès au SDC.

L'avocat du Syndicat, est le mandataire habituel du Syndic, à l'origine de tous les maux,

Pour avoir mis à l'ordre du jour, l'opportunité de ce choix et l'absence d'appel en garantie de leur conseil, je me suis heurté à un rejet, par vote, de changer de conseil ainsi que de faire cet appel.

Incredible, mais vrai !!! No Comment !

Y a t'il une solution ?

Je paye, pour l'instant, mon avocat, mais aussi celui du SDC. Normal !

Par contre,

puis-je, à ce titre, agir directement et seul, sur l'appel en garantie ?

Ne souhaitant pas aller jusqu'à la "plainte au Bâtonnier", je ne vois pas de solution à cette situation ubuesque.

Votre sentiment ?

Respectueusement, Pierre xxxxx

Anonymisation

Précision, je sens mon conseil très, très enquiquiné

Par **wolfram2**, le **30/09/2020** à **11:55**

Bonjour

Je suis tout à fait sensible à votre colère. Toutefois si votre question a été mise à l'ordre du jour de l'AG et que la majorité des copropriétaires a voté contre, il n'y a qu'à s'incliner.

Dites-nous plutôt quels sont les motifs initiaux de votre désaccord. Si toutefois nous pouvons vous donner un conseil utile.

En cliquant sur mon Nb de sujets vous pourrez consulter les réponses que j'ai faites.
Par expérience, ne vous usez pas à saisir le Batonnier, celui de Paris est aussi une machine à nier les problèmes et vous faire perdre votre temps. Monsieur Dupont Moretti devrait aussi réformer profondément tout ce qui est professions réglementées. Il faut instaurer des commissions paritaires où les consommateurs sont effectivement et réellement représentés.
Cordialement wolfram.